

Webinaire

La lutte contre la pauvreté : un tremplin vers l'emploi

Jeudi 2 mars 2023

SIILAB, 5 Rue Boucher de Perthes
59000 Lille - Hauts-de-France

Introduction

Priorités du FSE + 2021-2027 en matière de lutte contre la pauvreté

Serge Bouffange
Directeur adjoint de la DREETS

Le plan de lutte contre la pauvreté

Sylvie Charrière
Commissaire à la lutte contre la pauvreté

02/03/2023



Financé par
l'Union européenne

Retour sur le PON FSE 2014-2020 en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale

Lahcen Merdji
Chef du service FSE de la DREETS

02/03/2023

Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » de la programmation FSE 2014-2020.

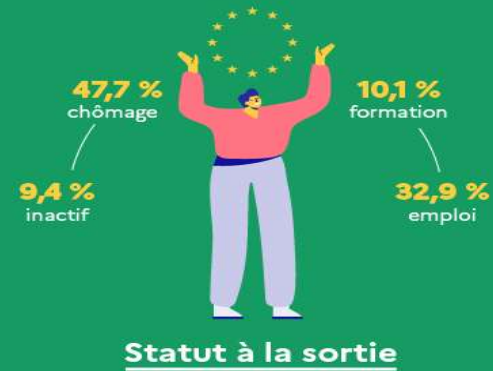
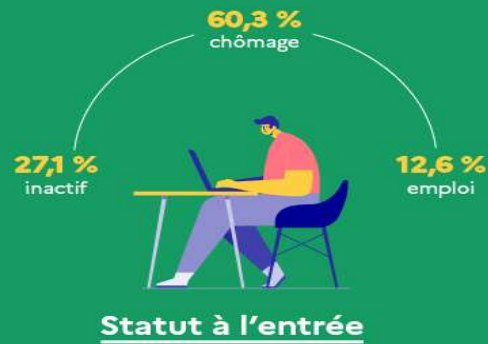
→ 227 millions d'euros (pour un coût total des opérations de 449 millions)

→ 2 799 opérations

→ 428 307 participants (données cumulées) :

- 62% de BRSA (soit 264 444 personnes) ;
- 37% de chômeurs (soit 159 674) ;
- 40% d'inactifs (soit 172 717) ;
- 22% de migrants ou non ressortissants (soit 94 737).

Les effets des opérations FSE



Type d'emploi à la sortie (Pour ceux qui accèdent à l'emploi)



02/03/2023

Données sociales en région Hauts-de-France

- Taux de chômage : 8,9 % (7,2 % en France métropolitaine)
- Taux de pauvreté : avec 18 % (14,6 % en France métropolitaine) les HDF est la région la plus pauvre de France.
- Taux de pauvreté dans les QPV : 42 % (contre 16% dans les villes auxquelles ils appartiennent)
- Taux de jeunes de moins de 18 ans des QPV vivent sous le seuil de pauvreté : 51 %
- Taux de chômage des jeunes entre 15 et 25 ans : 24 % (29 % dans les QPV et 18,9 % France métropolitaine)
- Taux de décrochage scolaire : 8,2 %
- Taux de rupture en apprentissage : 28 %
- Taux de jeunes non diplômés et non scolarisés : 28,8% (22,7% au national)

PON FSE + 2021-2027

Une prise en charge globale de la pauvreté comme tremplin vers l'emploi

Priorité 1 du FSE + : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion active

OS H vise les publics les plus éloignés de l'emploi (BRSA, migrants, chômeurs de longue durée) et prend le relai des priorités du programme 14/20 dédiées à l'insertion dans l'emploi (axe 1) et à l'inclusion active (axe 3).

OH L vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi et cible les publics fragilisés et précaires : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérables, victimes de violence.

Il constitue l'une des évolutions majeures du FSE+ et couvre un périmètre d'action qui n'était pas financé en 14/ 20.

Montant FSE+ : 172 276 373 € délégué aux 9 organismes intermédiaires de la région (OI CD et OI PLIE)

Co-financement FSE+ : 60%

02/03/2023

François Ben

Chef de mission FSE

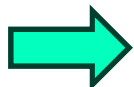
Conseil départemental du Pas-de-Calais

02/03/2023

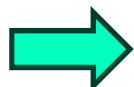


Financé par
l'Union européenne

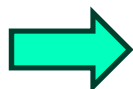
La stratégie des Départements des Hauts-de France au titre des crédits délégués de la priorité 1 FSE+ 2021-2027



Agir en proximité, en équité et en efficacité, telle est l'ambition des Départements en Hauts-de-France, chefs de file des solidarités humaines et territoriales.



Les priorités de l'action des Départements doivent permettre de renouveler les réponses aux urgences sociales, de parier sur l'autonomie des personnes et de réduire les inégalités



Les 5 Départements ont établi des plans d'actions structurés visant à faciliter l'accès à l'emploi durable qui prévoit le développement d'actions en matière d'insertion professionnelle, notamment en lien avec le monde économique et les secteurs en tension.

02/03/2023

La stratégie des Départements des Hauts-de France au titre des crédits délégués de la priorité 1 FSE+ 2021-2027

Ces plans d'actions poursuivent une logique de re(construction) de l'employabilité progressive, réaliste et individualisée.



Les Départements proposent ainsi, avec l'appui de leurs partenaires institutionnels, associatifs et privés, des mesures favorisant la mobilisation sociale, la définition de projets professionnels, la résolution des freins à l'autonomie, les mises en situation de travail au travers de contrats aidés, l'acquisition et le développement de compétences, ou encore la mise en relation directe avec des entreprises.



Les Départements proposent que les interventions du FSE+ au titre de la priorité 1 soutiennent des orientations stratégiques en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

La stratégie des Départements des Hauts-de France au titre des crédits délégués de la priorité 1 FSE+ 2021-2027

Les opérations cofinancées par le FSE+ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

Elles portent ainsi sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé, d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

02/03/2023

PA3

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Pas-de-Calais
Le Département



Avec leurs partenaires, particulièrement les PLIES lorsqu'ils sont présents sur les territoires, les convictions communes des Départements sont :



Repérer les publics fragiles et lutter contre les exclusions



Miser sur les capacités de la personne



Miser sur un accompagnement multidimensionnel



Miser sur un accompagnement intensif



Garantir une offre d'insertion plurielle et territorialisée



Financé par
l'Union européenne

Diapositive 14

PA3

Slides 4 et 5 : contenu dense, peut-on synthétiser, quitte à développer un peu plus à l'oral ?

PERREIN Auriane; 24/02/2023

Avec leurs partenaires, particulièrement les PLIES lorsqu'ils sont présent sur les territoires, les ambitions communes des Départements sont :

➤ Prévenir les difficultés d'insertion et l'entrée dans le RSA pour tous les personnes vulnérables

➤ Garantir à toutes les personnes sans emploi un accompagnement vers l'emploi pour une insertion durable

➤ Booster l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en situation de précarité et de fragilité socio-professionnelle

➤ Garantir à tous un accompagnement dans un parcours « sans couture » et « sans rupture » tout au long de la vie

➤ Lutter contre les discriminations et les situations génératrices d'exclusion

➤ Permettre à toutes les personnes vulnérables de connaître l'offre d'insertion

➤ Favoriser l'engagement des entreprises dans l'insertion des publics vulnérables

PA1

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Nord
le Département est là —



62

Pas-de-Calais
Le Département



Les Appels à projets initiés par les Départements sont ouverts à l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'insertion.

Il peut s'agir, pour chacun des 5 Départements :



D'opérations de diagnostic et de levée des freins périphériques à l'emploi



De soutien à l'Insertion par l'activité économique-IAE



De dispositifs d'engagement vers l'emploi diversifiés



D'opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale

02/03/2023



Financé par
l'Union européenne

Diapositive 16

PA1

Nous ajouterions une mention sur la mobilisation des entreprises

PERREIN Auriane; 24/02/2023

Et, en fonction des spécificités territoriales, d'appels à projets spécifiques tels que :

Un appel à projet dédié
à la mobilité des publics
(Mamobilité 62)

Un appel à projets
dédié à la mobilisation
des employeurs dans
les parcours d'insertion

Un appel à projets dédié
à l'accompagnement
social des salariés en
insertion dans le cadre
des ACI

Une priorité donnée aux
territoires de la Flandre
Maritime et de la Sambre-
Avesnois dans tous les
appels à projets publiés

Des appels à projets
dédiés au territoire de la
Thiérache en lien avec
le Pacte SAT II



Regard sur ce premier temps

Sylvie Charrière

Commissaire à la lutte contre la pauvreté

02/03/2023

Rudy Gaquere

Directeur de l'OI PLIE

Europe en Hainaut

02/03/2023

Représentant des OI PLIE : présentation de la stratégie des OI PLIE Hauts-de-France

Approche territoriale de prise en charge des administrés, sans condition de statut

Qu'est ce qu'un PLIE?

Politique locale d'Insertion et d'emploi

- Regroupement des collectivités (intercos, structures supports ad'hoc)
- Pilotée par les élus locaux (Maires, Présidents d'intercos, etc.)
- Plan d'actions territorial adapté aux spécificités locales
- Facilitent l'aterrissage des politiques de droit commun
- Complémentarité avec les Conseils Départementaux (qui concentrent leur intervention sur les BRSA)
- Connexion directe avec les politiques territoriales (développement éco, emploi, cohésion sociale, Politique de la ville, projets de territoires, etc.)
- **Accompagnement des publics dans l'emploi DURABLE**
- **Ingénierie d'appui au développement de projets**

29 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en HDF

1 Tête de réseau régionale 

Pour plus d'informations:

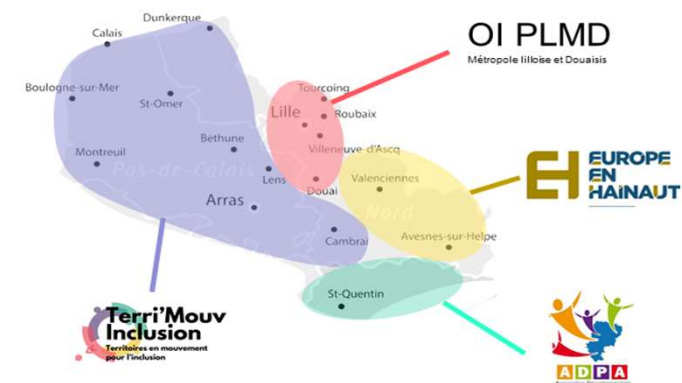
<https://www.arefie.org> (rubrique « Qui sommes-nous » Onglet « Le réseau... »)

02/03/2023

4 Organismes Intermédiaires PLIE en région HDF

PN FSE+ 2021-2027 – Priorité 1

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus (27 PLIE)



Représentant des OI PLIE : présentation de la stratégie des OI PLIE Hauts-de-France

3 AXES STRATEGIQUES COMMUNS

Développer des projets nouveaux et innovants à l'appui de l'ingénierie territoriale

Lutter contre la pauvreté en faisant émerger et valorisant les potentiels des personnes et des territoires

Développer un écosystème territorial plus inclusif

7 OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Optimiser le repérage des publics
- renforcer l'évaluation et l'orientation des publics
- assurer des parcours adaptés aux besoins de chacun
- accroître la participation des publics pour développer leur pouvoir d'agir
- fluidifier l'implication du monde économique dans les parcours
- accentuer l'agilité et le process « qualité » de l'offre d'insertion PLIE
- améliorer l'articulation avec les politiques locales et les partenaires

TYPES D' ACTIONS CIBLEES

OS H - Favoriser l'insertion et l'inclusion active	OS L - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénierie, projets nouveaux et innovants ▪ Actions d'accompagnement individuel et collectif des publics éloignés de l'emploi et des publics fragiles ▪ Actions de coordination, de développement et de mobilisation de l'écosystème local (IAE, monde économique, clauses d'insertion, etc.) ▪ Actions de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénierie, projets nouveaux et innovants à dimension sociale ▪ Actions de repérage et d'orientation permanente contre l'exclusion et la perte d'emploi, d'accompagnement pluridisciplinaire des personnes à risque ou en situation de pauvreté et/ou exclues

02/03/2023

Représentant des OI PLIE : illustration de la stratégie des OI PLIE au titre de l'OS L - lutte contre la pauvreté et l'exclusion

QUELS DISPOSITIFS ?

→ Politiques locales d'insertion/Emploi/Inclusion/Cohésion sociale/Politique de la Ville (QPV, RU, ...)/Plans locaux de santé, etc.

POUR QUELS OPERATEURS ?

→ collectivités territoriales, associations, entreprises solidaires, têtes de réseau local, tous acteurs intervenant sur le champ de l'inclusion sociale

QUELLES PRIORITES D'INTERVENTION? Cf. 7 objectifs transversaux

EXEMPLES DE PROJETS « INCLUSION SOCIALE » :

1) PLIE du Pays du Vermandois (rôle d'animation de plateforme partenariale et de mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des publics) :

Au niveau de la garde d'enfants avec la mise en œuvre d'une Maison d'assistante Maternelle pour l'Insertion et l'Emploi



Au niveau de l'alimentation et du surendettement par le projet Déambul'actions épicerie sociale itinérante en milieu rural



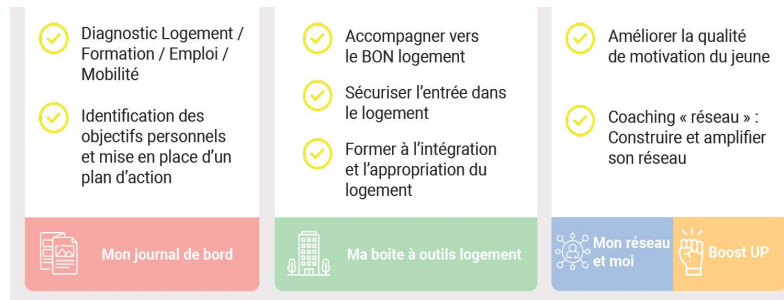
02/03/2023

Représentant des OI PLIE : illustration de la stratégie des OI PLIE au titre de l'OS L - lutte contre la pauvreté et l'exclusion

EXEMPLES DE PROJETS « INCLUSION SOCIALE » :

2) Association Un toit pour Vivre Autrement : « Accompagnement vers une autonomie citoyenne par la levée des freins liés à l'Insertion, à l'accès à la Formation et au Logement » dans le Hainaut

→ L'opération a pour vocation de sécuriser le parcours des participants, en situation économique précaire, vers une solution durable en termes d'accès à la formation, à l'emploi et au logement. Le projet a consisté à construire avec et pour le participant, une solution sur mesure, en s'appuyant sur une communauté d'acteurs multi-compétents, provenant d'institutions, en particulier des bailleurs sociaux, de collectivités locales, d'associations/dispositifs, de partenaires privés et de citoyens bienveillants.



02/03/2023

Priorité 5 du FSE+ : « Aide matérielle aux plus démunis »

Objectif spécifique : OS M

Lancement de l'AAP : en cours, des modalités techniques sont en cours de validation par la CE

Montant FSE+ : 1 491 235 € (montant total) + suivi des participants allégé

Co-financement FSE+ : régime dérogatoire à 90% maximum

Publics cibles :

- Les personnes exposées à la pauvreté dont les bénéficiaires de minimas sociaux, à l'exclusion, aux discriminations, à des difficultés d'accès aux droits ;
- Les personnes sans logement, y compris les personnes vivant dans des campements illicites, des bidonvilles, ou des squats, les personnes vivant dans des habitats indignes ou précaires.

02/03/2023

Priorité 2 du FSE + : « Insertion socio-professionnelle des jeunes », les AAPs en cours

→ OS A :

AAP « Accompagnement vers l'emploi des jeunes vivant dans les QPV »

- 4 M€
- ouvert du 21/11/2022 jusqu'au 23/03/2023

AAP « Accompagnement vers l'emploi des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance »

- 6 M€
- Début mars pour une période de 4 mois

→ OS F

AAP « Prévention et lutte contre du décrochage des élèves et des apprentis »

- 14,8 M€
- Ouvert du 23/02/2023 au 22/06/2023

02/03/2023

AAP Global Priorité 2 du FSE + « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité » (OS A/ 40 M€ et OS F/14,9 M€)

Objectif : Accompagnement renforcé des jeunes vers l'emploi

Lancement de l'AAP : Avril 2023 pour une période de 4 mois

Cet AAP bénéficiera de deux vagues de lancement.

Co-financement FSE+ : 60%

Publics cibles :

- Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité ;
- Les NEET ;
- Les jeunes concernés par des mesures judiciaires.

02/03/2023

AAP Priorité 6 du FSE + : « Innovation sociale » (OS H/17,2 M€)

Objectif : Développement de nouvelles solutions d'accompagnement des publics éloignés du marché du travail vers l'emploi.

Champs couverts : Parcours sans couture, plates-formes numériques, mobilité solidaire par exemple.

Lancement : Printemps 2023

Première vague : financement de projets collaboratifs portés par un consortium associant 1 incubateur d'innovation sociale + à minima 2 acteurs du champs social. Cet AAP bénéficiera de plusieurs vagues de lancement, adaptées aux besoins du territoire.

Co-financement FSE+ : régime dérogatoire à 95 %

Publics cibles :

- Les personnes exposées à la pauvreté (bénéficiaires de minimas sociaux, exclusion, discriminations, difficultés d'accès aux droits) ;
- Les personnes sans logement, y compris les personnes vivant dans des campements illicites ;

02/03/2023 Les personnes issues des QPV et des ZRR.

Témoignages des acteurs de terrain

Plate-forme mobilité

Patrice Boutillier

Directeur Maison de l'Emploi et de la Formation du
Chaunois

Plate-forme mobilité

Jonathan Otlet
Directeur régional de WIMOOV

Parcours sans-coutures : la cellule emploi

Aurore Colson
Vice-présidente du CCAS de Valenciennes

Aspects techniques

→ Création d'un compte porteur de projet en se rendant sur le site fse.gouv.fr

→ Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants

→ Les dépenses sont éligibles si :

- Elles sont liées et nécessaires à la réalisation de l'opération sélectionnée et sont supportées comptablement par l'organisme et justifiées par des pièces comptables probantes, à l'exception des forfaits ;
- Elles sont engagées, réalisées et acquittées selon les conditions prévues dans l'acte attributif de subvention, dans les limites fixées par le règlement général et le Programme opérationnel.

→ **Dématérialisation de la demande :**

- Les candidatures sont uniquement à déposer sur Ma démarche FSE+ ;
- Pour éviter le dépôt de demandes de subvention qui ne correspondraient pas aux exigences du FSE+, il est conseillé de prendre connaissance de toutes les dispositions du présent appel à projets.

→ **Publicité et information :**

- Les bénéficiaires doivent s'assurer que les participants à leur opération ont été informés du financement de l'opération par l'Union européenne ;
- Deux principes à respecter : afficher l'emblème (il doit occuper une place de choix sur tous les supports de communication) et utiliser la mention « co-financé par l'Union européenne ou financé par l'Union européenne ».

→ Respect des obligations de collecte et de suivi des données des participants et entités :

Les porteurs de projets devront :

- Obligatoirement recueillir des données relatives à chaque participant au fil de l'eau (coordonnées, données d'entrée et de sortie de l'opération concernant notamment la situation sur le marché du travail) ;
- Renseigner le système d'information dès la recevabilité administrative de leur demande de financement et tout au long de leur opération.

→ Documents à joindre à la demande de subvention :

- Contrat d'engagement républicain
- Respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Prochain webinaire

Jeudi 16 mars : « Difficultés de recrutement et métiers en tension : quels leviers ? »

02/03/2023



Financé par
l'Union européenne

DREETS-HDF.NORDPDC-FSE@dreets.gouv.fr

02/03/2023



Financé par
l'Union européenne